

Montjoie le 6/9/14

Je soussigné Patrick chène mandaté par la  
Fédé OA et son bureau pour organiser les dossiers  
"praticiens" et "école" de la charte d'ostéopathie  
animale certifiée:

- 1 - que je ne divulguerai en aucun cas de  
mon fait les éléments des dossiers qui me  
seront fournis et ce quels qu'ils soient.
- 2 - que je ne me servirai pas pour un usage  
personnel des éléments mis à ma disposition.
- 3 - que je m'engage à mettre des moyens  
adéquats pour que le stockage des  
dossiers reste confidentiels et au seul usage  
des membres du bureau amenés à les  
consulter par statuer.
- 4 - que les fiches ensuite rendues publiques  
peuvent être facilement modifiées dans leur  
détails pénaux demandés si elles respectent  
le cahier des charges du Bureau